

RESIDENCE DU RUANDA.
TERRITOIRE D'ASTRIDA.

Astrida, le 5 mai 1951.-

N° 973 /P.E.

Objet:

Déclaration de créance.-

ASTRIDA



169

Monsieur le Vice-Gouverneur Général,

J'ai l'honneur de vous transmettre, en annexe à la présente une déclaration de créance, sollicitant le remboursement des frais de déménagement Ruhengeri-Astrida, lors de mon retour d'Europe.

N'ayant pas pu disposer d'un véhicule S.T.A. je me suis adressé à un transporteur privé.

L'Administrateur de Territoire,
ANTONISSEN W.,

A Monsieur le Vice-Gouverneur Général
Gouverneur du Ruanda-Urundi

à USUMBURA.-

sous le couvert de Monsieur le Résident
du Ruanda à KIGALI.-